

Les spécificités de la prise en charge à domicile [230020-BFC] - 3 modules

Contexte

Avec l'évolution des besoins de santé et la préférence croissante pour les soins à domicile, les professionnels de l'accompagnement et du soin se trouvent confrontés à de nouveaux défis. Ils doivent adapter leurs compétences, connaissances et pratiques à la singularité de l'accompagnement à domicile afin de proposer une offre de soins de qualité dans un environnement domestique non standardisé. La formation "la place du domicile dans le parcours de soi et/ou d'accompagnement" vise à répondre à ses enjeux en proposant un cadre de référence à la fois théorique et pratique complet.

Objectifs

- Comprendre les spécificités et les défis de l'environnement de soins à domicile par rapport aux autres environnements de soins
- Assimiler les aspects réglementaires et éthiques liés à la prestation de soins à domicile, et notamment les questions de confidentialité et de consentement
- Acquérir les compétences spécifiques fondamentales pour la prise en charge à domicile
- Acquérir une maîtrise en communication et en gestion des relations pour établir et maintenir une relation professionnelle solide avec les patients, leurs familles et les autres professionnels de santé
- Développer une capacité à travailler de manière autonome à domicile et à gérer efficacement et rapidement les situations d'urgence à domicile

Renseignements complémentaires

Pour plus d'informations :

- Audrey DAVID - 04.91.17.71.28 - a.david@anfh.fr *Pour toutes demandes d'inscription, merci de vous rapprocher du service formation ou service RH de votre établissement*

Public

A.S, ASG, IDE Psychologue Psychomotricien(ne) Animateur(trice) Coordinateur(trice) des soins

Exercice

2026

Code de formation

1.12

Nature

AFR

Organisé par

IDEAGE FORMATION

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences

Modules

- **La place du domicile dans le parcours de soin et/ou d'accompagnement**

Durée : 21 heures

- **La prévention des chutes à domicile**

Durée : 14 heures

- **La fin de vie à domicile**

Durée : 14 heures